

## Interpellation concernant

# Les relations SIGE - SERONO

Séance du Conseil communal de Vevey, 22.05.08

---

Madame la Présidente,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Certes, l'agrandissement de l'usine Merck-Serono est une manne économique de poids à laquelle nous ne manquons pas d'être sensibles. Cependant, même un avantage de taille n'impose pas l'aveuglement, et nous nous permettons de nous inquiéter devant l'ampleur du projet et le secret qui l'entoure.

L'un des problèmes qui se pose à l'évidence est le traitement des eaux usées et la capacité du réseau du SIGE à supporter une augmentation de l'ordre de 20'000 équivalents habitants. Limite essentielle s'il en est, car au-dessus de cette limite, une étude d'impact sur l'environnement est exigée. Les derniers chiffres présentés par l'entreprise concluent à un débit d'eau rejetée réduit à 17'000 équ.hab, sans que l'on sache si l'entier du processus a effectivement été pris en compte. Une notice d'impact présentée le 3 avril ne semble pas répondre à toutes les attentes.

Il en découle plusieurs questions, qui devraient être présentées au sein du Conseil Intercommunal du SIGE. Cependant, le Conseil communal de Vevey n'ayant pas jugé la présence de l'UDC au sein du Conseil du SIGE utile, je me vois dans l'obligation d'interpeller ici nos deux représentants de la Municipalité veveysanne au sein de l'exécutif du SIGE.

- 1) La direction du SIGE connaît-elle précisément les substances susceptibles d'être émises par le projet dans le réseau d'eaux usées et leur teneur ?
- 2) La charge polluante de l'installation projetée dépasse-t-elle le seuil au-delà duquel une étude d'impact et d'environnement est nécessaire ?
- 3) La Step intercommunale du SIGE à l'Aviron supporte-t-elle les surcharges actuelles provenant de l'entreprise Merck-Serono, et pourra-t-elle supporter les charges supplémentaires envisagées, estimées entre 17'000 et 21'000 équ.hab.
- 4) Si la réponse à la question précédente est négative, Merck-Serono envisage-t-il de construire ou de cofinancer avec le SIGE la mise en œuvre d'une nouvelle STEP ?
- 5) Le conseil intercommunal du SIGE est-il tenu au courant des éléments essentiels et contractuels de ce dossier ?

Avec mes remerciements par avance pour les réponses que vous apporterez aux présentes questions.



Fabienne Despot